

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 Avril 2021 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - LAHMANES Philippe - MIARD Guy – NIER Cédric – SALOMON Florence

Absent excusé : M GARRIGUES Florian a donné procuration à M BRUIGNERA Jean Michel

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2021
- Attribution de subvention aux associations
- Affectation des résultats
- Vote des Budgets primitifs 2021
- Questions diverses

1. Vote des taux d'imposition 2021

M le maire rappelle que la taxe d'habitation est supprimée. Les taux en vigueur en 2020 étaient :

Taxe d'habitation : ————— 6.26
Taxe foncière bâti : 20.08
Taxe foncière non bâti : 40.81

Le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.
Le conseil vote POUR l'unanimité.

2. Attribution de subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le versement des subventions comme suit :

AAPPMA (pêche)	100 €
Comité des fêtes de Mayres-Savel	500 €
Passeur de Mots	1 000 €
Iceberg	200 €
CAFES	150 €
Syndicat Agricole	200 €
ACCA Mayres-Savel	1000 €
AFIPaem	150 €
ADMR	150 €
VVM	150 €
Association des Pompiers de La Mure	200 €
Dauphins Matheysins	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
Ludothèque Jeux Rigole	250 €

Chapelle de Savel	500 €
SPA	100 €

3. Affectation des résultats

Budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'investissement :	+ 75 343.11 €	
Vu le résultat de fonctionnement :	+ 305 487.92 €	
Vu les restes à réaliser :	Dépenses : 29 000.00 €	Recettes : 14 411.00 €

DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

C/001	+ 75 343.11 €
C/002	+ 305 487.92 €
C/1068	0.00 €

Budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'investissement :	+ 51 061.32 €	
Vu le résultat de fonctionnement :	+ 18 155.51 €	
Vu les restes à réaliser :	Dépenses : 0.00 €	Recettes : 0.00 €

DECIDE de procéder aux affectations suivantes :

C/001	+ 51 061.32 €
C/002	+ 18 155.51 €
C/1068	0.00 €

4. Vote des Budgets primitifs 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif communal 2021 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et Recettes de fonctionnement :	858 456.92 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	350 304.46 €

La séance est levée à 21h30.

Mayres-Savel, le 14.04.2021

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

